



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2024

Date de convocation : 19 septembre 2024	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 19 septembre 2024	Nombre de conseillers présents : 14
	Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mmes MAUGERE, FILLATRE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Mme MITTELETTE-ROUISSI est arrivée à 19h34 durant la lecture de la décision n°16-2024-9.1

Ont donné pouvoir : M. Patrick MIKOLAJCZAK à Mme Marie-Claire CHAMBARET  
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE  
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : Mmes Alexandra EYHERABIDE, Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

#### **N° 2024 / VII / 6 - 9.1 CCVE - Convention pour la mise en place d'une permanence de l'Espace France Services**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté préfectoral n° 2002.PREF-DRCL-0393 du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE),  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-PREF-DRCL/503 du 12 juillet 2016 portant extension des compétences optionnelles de la CCVE par la création et gestion de la maison des services au public du Val d'Essonne, dite maison des services publics,  
VU l'arrêté préfectoral n° 2020-PREF-DRCL-171 du 4 juin 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Val d'Essonne,  
VU la délibération n° 2023 / II / 8 – 9.1 du Conseil municipal du 16 février 2023 approuvant les termes de la convention établie en 2023 entre la commune et la CCVE pour la mise en place d'une permanence de l'espace France Services,  
VU les termes de la convention 2024-2025 proposée par la Communauté de communes du Val d'Essonne pour la mise en place de cette permanence, telle que présentée à l'assemblée,  
CONSIDÉRANT la nécessité de faciliter l'accès des citoyens au service public,  
CONSIDÉRANT la volonté municipale d'apporter une aide administrative de proximité aux usagers rencontrant des difficultés de mobilité,

CONSIDÉRANT les missions de l'Espace France Services de la Communauté de communes et sa proposition de mettre en place des permanences à Cerny,

L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les termes de la convention entre la commune de Cerny et la CCVE pour la mise en place d'une permanence de l'espace France Services, telle que présentée à l'assemblée,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET  
Maire de Cerny

